



MODIFICATION DU PLU

Chères Sannoisiennes, chers Sannoisiens,

L'honneur de la politique est de dire ce que l'on va faire et, par conséquent, de faire ce que l'on a dit. Par une délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 et en respectant notre engagement annoncé lors de la campagne électorale, nous avons lancé la procédure de modification du PLU, plan local d'urbanisme.

Adopté en conseil municipal le 25 avril 2017, notre PLU pose plusieurs objectifs : la préservation et la diversification du parc immobilier de Sannois, la protection de l'environnement, la préservation du cadre de vie, le maintien de la qualité des services et prestations des équipements publics, le développement des circulations douces et des transports en commun et le soutien aux activités économiques.

Mais, le PLU n'est pas un document figé. Il doit s'adapter aux évolutions sociétales, urbaines et juridiques. Un peu plus de trois ans après son approbation, il apparaît opportun de renforcer son efficacité afin qu'il puisse répondre au mieux aux orientations du plan d'aménagement et de développement durable, le PADD.

Le PLU de notre ville trouvera ses modifications au regard du retour d'expérience de ses premières applications. À cet effet, nous devons affiner l'encadrement et l'insertion de l'urbanisation en centre-ville et en zone pavillonnaire. Il s'agira, pour nous élus de la ville, de renforcer la prise en compte des problématiques environnementales, notamment en protégeant davantage le patrimoine bâti et végétal.

Cette modification permettra aussi de mettre en place les conditions de réalisation des projets d'intérêt général. Notre futur cœur de ville et notre pôle gare y trouveront les règles d'urbanisme qui encadreront leur réalisation.

Dans cette procédure, la ville est assistée d'un bureau d'études spécialisé qui travaille avec le service urbanisme et les élus. Une concertation soutenue est mise en place pour permettre la réalisation d'un dossier de modification. Celui-ci sera soumis aux avis des personnes publiques associées telles que l'Etat, la Région, le Département. Une enquête publique viendra compléter cette concertation.

Cette modification se construit pour vous et avec vous. Aussi, dès cet automne, nous nous retrouverons lors de balades urbaines dans tous les quartiers de la ville. Vous trouverez, dans cette lettre, le calendrier qui rythme ces rencontres.

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc
95111 Sannois Cedex
Tél. 01 39 98 20 00

www.ville-sannois.fr

Cependant, la concertation avec nos concitoyens prendra d'autres formes. Des ateliers pédagogiques seront organisés par notre bureau d'étude et notre service urbanisme. Ils vous permettront, non seulement de mieux appréhender les enjeux de cette modification, mais aussi d'apporter votre contribution à ce travail que nous voulons collectif. Le 28 janvier 2021, une réunion publique viendra clôturer ces temps d'échanges avec les habitants.

Enfin, à la fin du printemps 2021, vous pourrez inscrire vos remarques et vos suggestions lors de l'enquête publique. Nous souhaitons une mise en œuvre de ce nouveau PLU à la rentrée 2021.

Avec mon équipe, nous aurons pour objectif l'intérêt général de la ville, à savoir son embellissement, son attractivité et son devenir : une ville-phare de l'agglomération Val Parisis.

Ensemble, dessinons le Sannois du XXI^{ème} siècle.

Bernard JAMET, maire de Sannois



CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Balades urbaines à 9h30

- Centre-ville / Voltaire - Samedi 10 octobre : départ parvis de l'hôtel de ville
- Loges / Gambetta - Samedi 17 octobre : départ du Bas des Aulnaies (rue St-Exupéry)
 - Moulin / Bel Air - Samedi 7 novembre : départ devant l'école Emile Roux
 - Pasteur - Samedi 14 novembre : départ devant l'école Pasteur

Ateliers au centre Cyrano (salle de spectacle) à 19h30

- Pédagogique : mardi 17 novembre
- Espaces verts : mardi 1^{er} décembre
- Voirie : mardi 15 décembre

Réunion publique le jeudi 28 janvier 2021 à 20h30 au centre Cyrano

FRISE CHRONOLOGIQUE INDICATIVE DE LA PROCÉDURE

